

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DAE 271** Subventions de fonctionnement (2.100.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et conventions avec Paris et Compagnie.

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement et d'investissement ainsi que la signature d'une convention avec l'association Paris et Compagnie ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris et Compagnie.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée à Paris & Co, domiciliée 157, boulevard Macdonald (19e) (SIMPA n° 75562/2021\_12101), au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 2.050.000 euros est attribuée à Paris & Co, domiciliée 157, boulevard Macdonald (19e) (SIMPA n° 75562 /2022\_03038), au titre de l'exercice 2022.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

Article 6 : Une subvention d'investissement de 400.000 euros est attribuée à Paris & Co, domiciliée 157, boulevard Macdonald (19e) (SIMPA n° 75562/2022\_03037) au titre de l'exercice 2022.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**